



DOSSIER DE PRESSE

CENTRE PENITENTIAIRE DE LILLE ANNOEULLIN

JEUDI 7 JUILLET 2011

Pour toute information, contacter :

Bruno Badré, porte-parole du ministère, 01 44 77 75 56
Olivier Pedro-Jose, porte-parole adjoint, 01 44 77 70 02

SOMMAIRE

Inauguration de l'établissement pénitentiaire de Lille-Annœullin	p.3
Le programme immobilier pénitentiaire '13 200'	p.4
Le centre pénitentiaire de Lille-Annœullin	p.5
Nouveau programme immobilier pénitentiaire	p.7
Plus de 70 000 places en 2018	
Développement du dispositif de surveillance électronique	
Annexes :	p.8
<i>Carte des opérations du programme 13 200</i>	
<i>Les implantations pénitentiaires en France</i>	
<i>Photos du projet architectural Lille-Annœullin</i>	
<i>Plaquette de présentation de l'établissement pénitentiaire de Lille-Annœullin</i>	

INAUGURATION DE L'ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE DE LILLE-ANNOEULLIN

Michel Mercier, Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, a inauguré ce jour le centre pénitentiaire de Lille-Annœullin.

Cet établissement, d'une capacité de 688 places, a accueilli ses premiers détenus le 26 juin dernier.

Il fait parti du programme '13 200' en cours d'achèvement qui est le 3^{ème} programme de construction avec le recours à la gestion mixte initié en 2002. Dans le cadre de ce programme, des établissements importants ont déjà ouvert leurs portes : Corbas, Poitiers, Roanne et Saint-Denis de la Réunion par exemple.

La prison de Lille-Annœullin est **le 20^{ème} établissement ouvert**. Suivront cette année Réau en octobre, puis en 2012 et 2013 respectivement Nantes, les deux maisons centrales d'Alençon et de Vendin-le-Vieil, puis Rodez.

Enfin l'outre-mer est aussi concernée avec des opérations d'extension-rénovation à Baie-Mahaut, Basse-Terre (Guadeloupe), Remire-Monjoly (Cayenne) et Majicavo (Mayotte).

Pour faire suite à l'achèvement de ce programme, Michel Mercier a annoncé le 5 mai dernier, après une concertation avec les élus et les organisations syndicales, **un quatrième programme immobilier pénitentiaire**. Il prévoit la fermeture d'établissements vétustes, la rénovation d'établissements conservés et la construction de nouveaux sites. Celui-ci portera le nombre de places de prison de 56 000 places actuellement à **plus de 70 000 places de prison en 2018**.

LE PROGRAMME IMMOBILIER PENITENTIAIRE '13 200'

Ce programme est issu de la loi d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ). Les dispositions de la LOPJ visaient à répondre à quatre objectifs majeurs :

- **améliorer** l'efficacité de la justice au service des citoyens,
- **assurer** une meilleure exécution des peines,
- **traiter** plus efficacement la délinquance des mineurs,
- **donner** de nouveaux droits aux victimes et leur permettre d'organiser au mieux la défense de leurs intérêts.

Pour remédier à l'insuffisante capacité d'accueil du parc immobilier pénitentiaire et à la vétusté de certains établissements, la LOPJ avait prévu un programme ambitieux de modernisation avec la construction de **13 200 places** nouvelles de détention.

Sur ce point, la loi avait pour ambition de :

- **moderniser les établissements pénitentiaires** et les doter de dispositifs de sécurité plus efficaces ;
- **revaloriser la situation des personnels pénitentiaires** et améliorer l'exercice de leur mission ;
- **améliorer la prise en charge des détenus** ainsi que leur activité en établissement pénitentiaire :
 - > **renforcement** de la lutte contre l'indigence,
 - > **maintien** des liens familiaux,
 - > **amélioration** des conditions de travail des détenus,
 - > **valorisation** de leurs acquis sociaux et professionnels,
 - > **amélioration** des conditions d'accès des détenus aux soins médicaux et psychologiques.

Chiffres clés et calendrier du programme '13 200'

19 établissements déjà ouverts

5 établissements qui vont ouvrir :

- le centre pénitentiaire de Réau en octobre 2011,
- le quartier maison d'arrêt de Nantes en mars 2012,
- la maison centrale d'Alençon au 1^{er} trimestre 2013,
- la maison centrale de Vendin-le-Vieil au 3^{ème} trimestre 2013,
- la maison d'arrêt de Rodez au 4^{ème} trimestre 2013.

LE CENTRE PENITENTIAIRE DE LILLE-ANNŒULLIN

CAPACITE D'ACCUEIL

Le centre pénitentiaire est doté d'une capacité d'accueil de **688 places** :

- 2 quartiers 'maison d'arrêt' de 150 et 210 places,
- 1 quartier 'centre de détention' de 210 places,
- 1 quartier 'maison centrale' pour les longues peines' de 28 places,
- 1 quartier 'service médico-psychologique régional' (SMPR) de 40 places,
- 1 quartier 'accueil' pour les nouveaux arrivants de 50 places,
- et 6 unités de vie familiale (UVF).

Le centre pénitentiaire de Lille-Annœullin accueillera les détenus de Loos avant leur transfert vers la nouvelle prison de Lille-Loos qui sera construite à l'horizon 2015-2016.

Quelques chiffres

688 détenus pourront y être accueillis

283 personnels de l'administration pénitentiaire, dont 266 de surveillance

11 personnels d'insertion et de probation

40 agents dépendants du groupement privé



Vue intérieure d'une cellule individuelle

MAINTIEN DES LIENS FAMILIAUX

Une attention particulière est apportée au maintien des liens familiaux. Le centre pénitentiaire de Lille-Annœullin est conçu pour offrir aux familles de personnes détenues et aux visiteurs de **meilleures conditions de visite** via l'existence de :

- 6 unités de vie familiale (UVF),
- parloirs familles de 650 m²,
- parloirs avocats de 200 m².

De **nombreux espaces de vie** ont également été aménagés dans chaque quartier de la détention pour favoriser les activités collectives : salle informatique, bibliothèque, terrain de sport, gymnase, etc.

APPORTS A L'ECONOMIE LOCALE

D'une superficie de **35 000 m²**, bâti sur un terrain de **15 hectares**, sa construction a nécessité 24 mois de travaux (dont 45 000 heures de travail effectuées par des personnes en insertion) pour un budget de 70 M€.

La construction de cet établissement a permis un apport positif à l'économie locale en termes d'emploi.

- Pendant le chantier :
 - plus de **350 000 heures de travail** sur 26 mois de travaux,
 - effectifs au plus fort de l'activité du chantier : **200 personnes** tous corps de métiers,
 - appel aux **entreprises locales** pour les travaux sous-traités,
 - **environ 33 000 heures** consacrées par le groupement à des publics en insertion selon diverses modalités (embauche directe, contrat d'apprentissage, contrat de qualification).
- Création d'emplois après la construction :
 - emplois publics : **plus de 300 personnels de l'administration pénitentiaire**,
 - environ **40 personnes de gestion déléguée** (restauration, blanchisserie, travail pénitentiaire, logistique, maintenance, hôtellerie),
 - autres fonctions : plus de **30 équivalents temps-plein**.

Calendrier

Février 2011 :	Prise de possession des lieux par l'administration pénitentiaire
Juin 2011 :	Transfert des personnes détenues
Courant 2011 :	Montée en charge de l'établissement jusqu'à pleine capacité

FOCUS SUR LE PARTENARIAT PUBLIC/PRIVE TOTAL ('FULL PPP')

Dans le cadre de ce programme, **l'établissement pénitentiaire de Lille-Annœullin** est le premier à ouvrir selon le modèle partenariat public/privé total ('Full PPP'). Le dispositif 'Full PPP' permet à l'administration pénitentiaire de **déléguer totalement les fonctions d'entretien et de maintenance** d'un site mais également l'ensemble des services à la personne **pour se concentrer sur ses missions régaliennes**.

Thémis FM, filiale du bailleur Théia, est ainsi la société en charge de l'exploitation du centre pénitentiaire de Lille Annœullin dans les domaines suivants : restauration des personnels et des personnes détenues, blanchisserie, gestion des cantines, nettoyage des locaux, transport de la population pénale, travail et formation professionnelle pour les personnes détenues, maintenance des bâtiments et entretien des espaces verts.

Une cellule de contrôle du marché veille à ce que ces obligations soient respectées.

NOUVEAU PROGRAMME IMMOBILIER PENITENTIAIRE ANNONCE PAR MICHEL MERCIER LE 5 MAI 2011

PLUS DE 70 000 PLACES EN 2018

Le nouveau programme immobilier pénitentiaire, annoncé par **Michel Mercier** le 5 mai dernier, réaffirme la volonté du Gouvernement et du ministère de la Justice et des Libertés d'augmenter le nombre de places de prison et de mettre en conformité les établissements pénitentiaires avec les critères posés par la **loi pénitentiaire du 24 novembre 2009** :

« Depuis quelques mois, nous avons beaucoup consulté et débattu tant avec les élus locaux que les professionnels. Aussi, ce ne sont pas des propositions mais l'annonce d'un nouveau programme immobilier pénitentiaire qui s'inscrit dans les suites de la loi pénitentiaire.

Par ailleurs, il intervient dans un contexte de hausse des effectifs de la population pénale. Il faut pourvoir y apporter une réponse sans tarder.

*Aussi, sur des critères de vétusté, d'impossibilité d'appliquer la loi pénitentiaire et de date de construction, **nous allons construire 25 prisons et 7 extensions de capacité, en maintenir et en rénover 15, et en fermer 36.***

Dans la plupart des cas, la fermeture d'un établissement sera accompagnée par l'ouverture d'un autre dans le même département ou dans les départements voisins, ce qui aura pour effet de faciliter la réaffectation des agents concernés. Un accompagnement social sera mis en place dans les prochains mois où nous proposerons aux agents un poste dans la structure la plus proche de leur établissement d'origine ainsi qu'une prime de mobilité »

Michel Mercier, Sud Ouest, Jeudi 5 mai 2011

DEVELOPPEMENT DU DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ELECTRONIQUE

Outre ce nouveau programme immobilier pénitentiaire, Michel Mercier souhaite développer en parallèle les bracelets électroniques.

Leur nombre est ainsi passé de 5 700 fin 2010 à **8 000 bracelets électroniques**, comme l'a annoncé ce jour le ministre.

Il devrait dépasser les 10 000 bracelets électroniques à la fin de l'année.

Chiffres de la surveillance électronique au 1^{er} juin 2011

7 645 placements sous surveillance électronique (PSE) :

- 7 239 placements sous surveillance électronique (fixe) en cours au titre d'un aménagement de peine ;
- et 406 placements en cours au titre de la surveillance électronique de fin de peine (SEFIP).

45 personnes étaient placées sous surveillance électronique mobile (PSEM) :

- 42 au titre d'une surveillance judiciaire ;
- et 3 au titre d'une libération conditionnelle.

184 personnes étaient assignées à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et 6 sous surveillance électronique mobile (ARSEM).

Focus sur la Cour d'appel de Douai

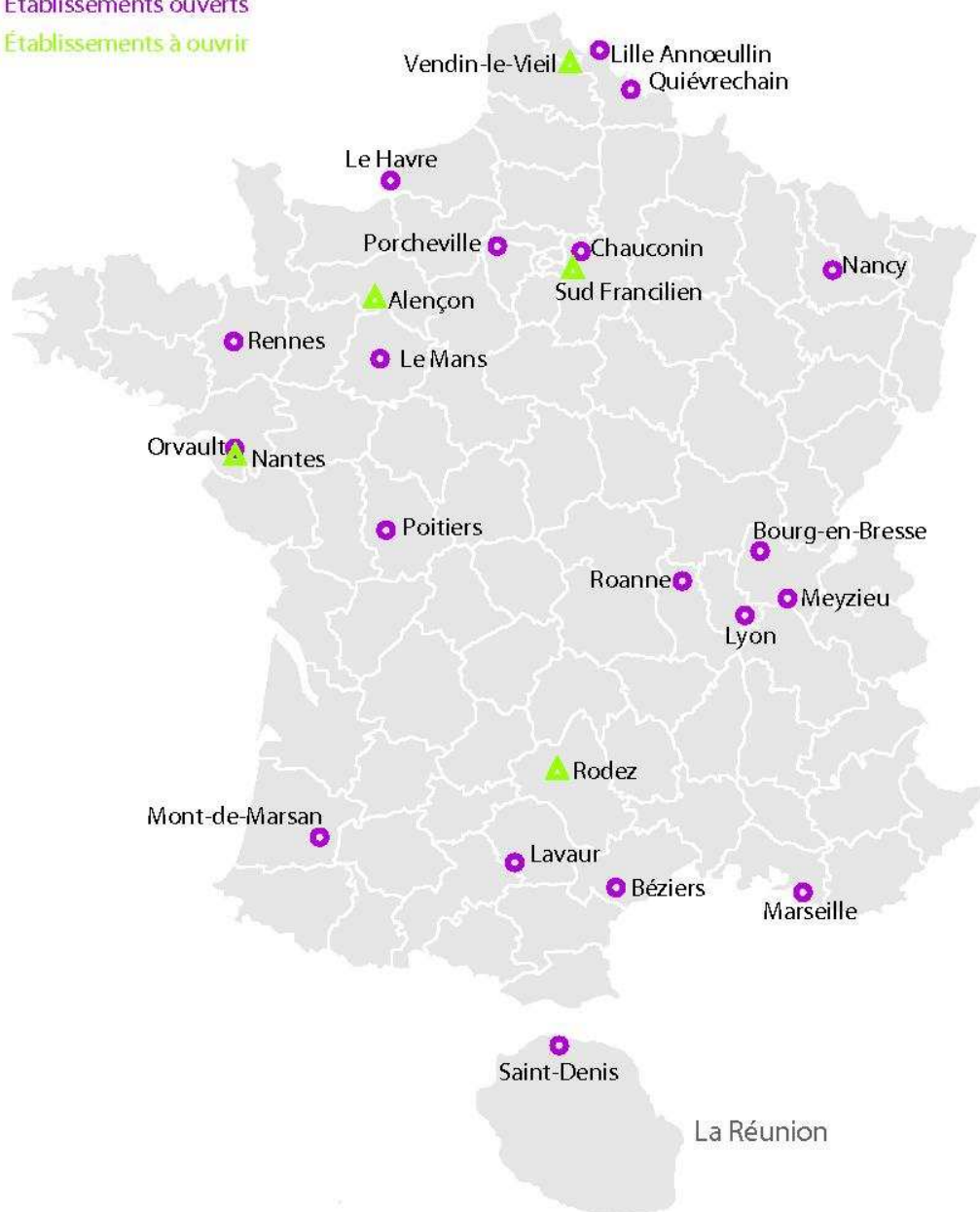
Fortement mobilisés dans le dispositif de la surveillance électronique, la Cour d'appel de Douai et la direction interrégionale des services pénitentiaire ont bénéficié dès 2000 des premiers surveillants spécialisés dans le placement sous surveillance électronique (PSE).

Au 1^{er} juin 2011, 603 placements sous surveillance électronique étaient en cours dans le ressort de la Cour d'appel, soit 74 % des aménagements de peine sous écrou prononcés dans ce ressort, et 74 au titre de la surveillance électronique de fin de peine.

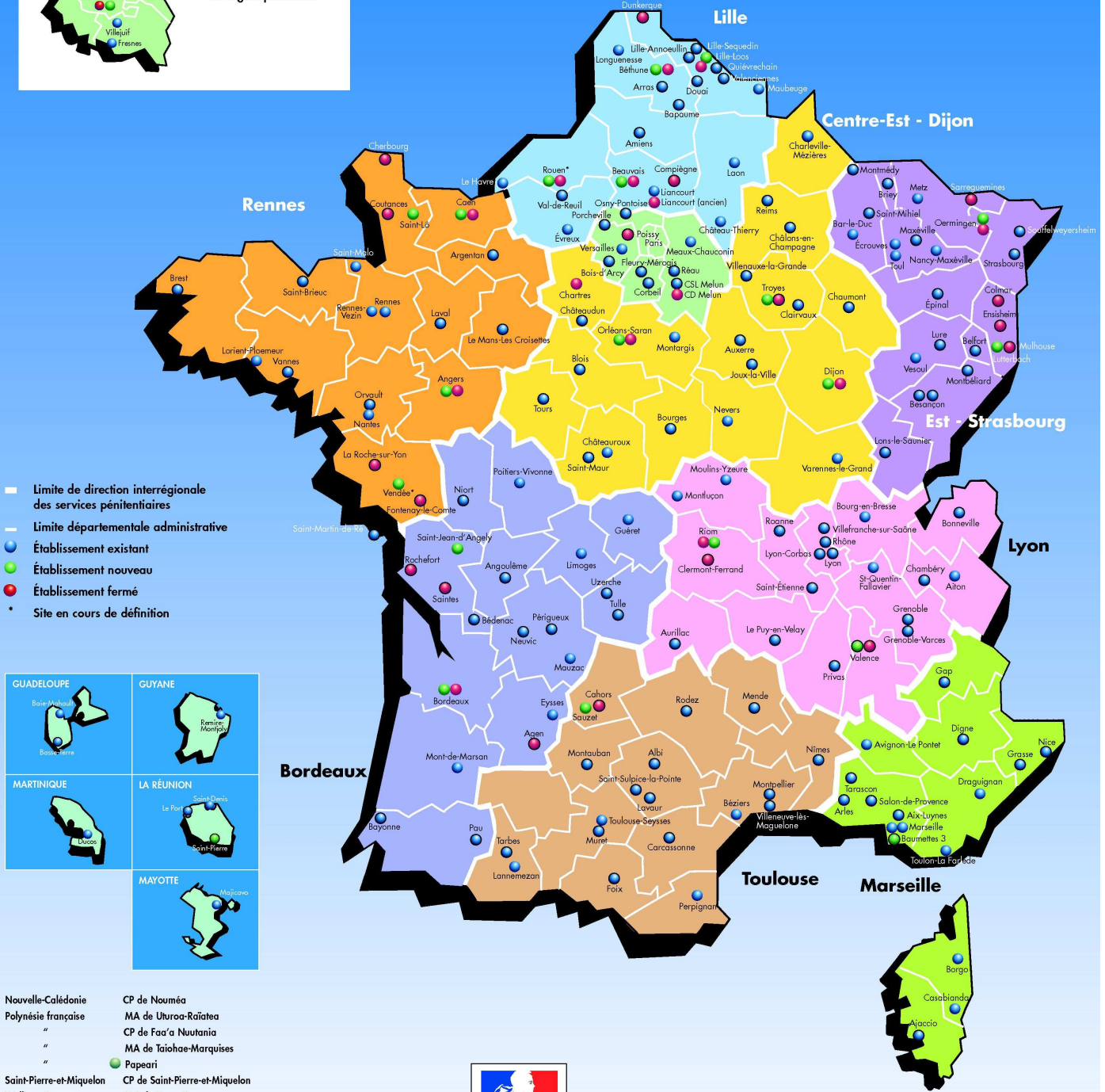
OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

LE PROGRAMME 13 200

- Établissements ouverts
- ▲ Établissements à ouvrir



LES IMPLANTATIONS PÉNITENTIAIRES EN FRANCE



- Limite de direction interrégionale des services pénitentiaires
- Limite départementale administrative
- Établissement existant
- Établissement nouveau
- Établissement fermé
- Site en cours de définition



- Nouvelle-Calédonie CP de Nouméa
- Polynésie française MA de Uturoa-Raïatea
- " CP de Fa'a'a Nuutania
- " MA de Taiohae-Marquises
- " Papeari
- Saint-Pierre-et-Miquelon CP de Saint-Pierre-et-Miquelon
- Wallis-et-Futuna MA de Mata-Utu



PHOTOS DU PROJET ARCHITECTURAL LILLE ANNŒULLIN



Entrée du centre pénitentiaire
d'Annœullin (vue sur le mess)

Entrée du centre
pénitentiaire d'Annœullin
(vue sur l'accueil familles)



Vue de la place panoptique



Locaux de l'administration



Centre de détention 2